



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 5 JUIN 2017, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

05.06.17.071

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

05.06.17.072

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2017**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2017 et de la session extraordinaire du 22 mai 2017, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

05.06.17.073

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 120 209,46 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

05.06.17.074

**DONS**

1. Cercle des fermières de St-Hilaire
2. La Croix Rouge – aide aux sinistrés des inondations

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 800 \$ au Cercle des fermières de St-Hilaire et un de 200 \$ à La Croix Rouge pour sa campagne d'aide aux sinistrés des inondations.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

1. Ministère des Affaires municipales – Semaine nationale des municipalités du 4 au 10 juin 2017.
2. MRC Beauce-Sartigan – formation du comité culturel de la MRC
3. Lettre FQM – offre de services
4. Programme du Congrès de la FQM

05.06.17.075

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES DE ST-HILAIRE-DE-DORSET**

**Attendu que** le Cercle des fermières de St-Hilaire-de-Dorset désire faire une demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT);

**Attendu que** la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ne fournit aucun équipement à l'organisme pour l'organisation de ses activités autre que le prêt d'un local;

**Attendu que** ces équipements seront la propriété du Cercle des fermières, l'organisme étant responsable d'assurer ses biens et sa responsabilité, une entente sera établie afin de préciser les responsabilités en cas de sinistre à l'édifice municipal;

**Attendu qu'une** demande au FDT exige une participation du milieu;

**Attendu que** sur les 16 membres du Cercle, 14 sont résidentes permanentes de St-Hilaire-de-Dorset;



N° de résolution  
ou annotation

05.06.17.076

En conséquence, il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset appuie la demande du Cercle des fermières auprès de la MRC Beauce-Sartigan (FDT) pour de l'ameublement pour leur local;
- qu'il remette à l'organisme un don de 800 \$ (résolution 05-06-17-074). Ce montant lui sera remis après l'acceptation du projet par le Conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan, sur présentation de factures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT D'ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122 VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS.**

**Attendu que** le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**Attendu qu'**avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**Attendu que** donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**Attendu que** le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**Attendu que** la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**Attendu que** les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire de Dorset:

- **Demande** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- **Demande** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**ADOPTÉE**

05.06.17.077

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 220-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE**

*DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE*

*Dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du règlement no 220-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable.*

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017;

**Attendu que** tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**En conséquence,** il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 220-2017. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset.

**ADOPTÉE**

05.06.17.078

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**L'ordre du jour ayant été épuisé,** il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h45.

**ADOPTÉE**



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.